

Commune : **ÉLÉTOT**

PROCÈS VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION
03/09/2024

DATE D’AFFICHAGE
03/09/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	14
PRESENTS	11
PROCURATIONS	1
VOTANTS	12

L’an deux mille vingt quatre
Le 10 Septembre

Légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance
publique ordinaire.

Sous la présidence de Madame Séverine HÉBERT

Etaient présents : Mme HEBERT - Mme FLAMENT

Mme LECOINTRE - M. ZABIJAK - M. LEPILLIER

M. VERNIZEAU - Mme DENEUVE - Mme CONVENTZ-BREYNE

M. NEVEU - M. GOBBE - Mme LEMARCHAND

PROCURATION : Mme LESUEUR à Mme CONVENTZ-BREYNE

ABSENTS ET EXCUSÉS : Mme LESUEUR - M. DENOYERS
M. DEHAIS

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme FLAMENT

SEANCE OUVERTE A 18H30

N° 2024 – 5 - I – OUVERTURE DES PLIS DE CHASSE LOT N° 1

Madame le Maire propose d’ouvrir l’enveloppe reçue pour la location de chasse du lot n° 1 d’une surface de 2ha 58a 60ca suite à l’offre publiée dans le Courrier Cauchois du 12 juillet 2024 et affichée sur le panneau de la Mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 12 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre de louer ce lot à l’Association de Chasse du Val Ausson représenté par son vice-Président Monsieur David GUERIN au prix de 500,00 euros par an révisable chaque année à compter du 23 septembre 2024 pour une durée de 6 ans et autorise Madame le Maire à signer tout acte nécessaire à cette location.

L’Association aura à sa charge les frais d’enregistrement et généralement tous les frais nécessaires pour la location.

N° 2024 – 5 - II – FSL (FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT) 2024.

Madame le Maire propose une contribution de 0,76 euros par habitant au F.S.L., soit $634 \times 0,76 = 481,84 \text{ €}$

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 12 voix pour, 0 abstention, et 0 voix contre, d’accepter la participation de 481,84 € et autorise Madame le Maire à signer la convention avec le Département pour l’année 2024 reconductible tacitement 2 fois (années 2025 et 2026).

N° 2024 – 5 - III – TARIF DU CIMETIERE A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2025

Madame le Maire invite les Conseillers à se prononcer sur le tarif du cimetière à compter du 1^{er} janvier 2025.

Vu la suppression du C.C.A.S. de la Commune d'ELETOT, la totalité des sommes sera versée à la Commune.

Pour une concession :

150 €	pour 15 ans
210 €	pour 30 ans
310 €	pour 50 ans

Pour une cavurne :

90 €	pour 15 ans
150 €	pour 30 ans
230 €	pour 50 ans

Pour le columbarium :

Pour les habitants d'ELETOT :

300 €	pour 15 ans
400 €	pour 30 ans
500 €	pour 50 ans

S'ajoute à ce prix une plaque obligatoire fournie par la commune au prix de 190 €.

La gravure sur les plaques aux frais du demandeur devra être conforme au règlement du cimetière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 12 voix pour, 0 abstentions, et 0 voix contre, de faire appliquer les tarifs ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2025

N° 2024 – 5 - IV – TARIFS : LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES 2026

Madame Le Maire propose d'établir le tarif de la salle des fêtes.

	Tarifs Commune	Tarifs hors Commune
½ JOURNEE	100 €	140 €
Uniquement un vin d'honneur		
1 JOURNEE	170 €	220 €
2 JOURNEES CONSECUTIVES	270 €	385 €
JOURNEE SUPPLEMENTAIRE	90 €	165 €
JOURNEE après 17h00	30 €	55 €
COUVERTS	0.70 €	0.70 €
ELECTRICITE	0.35 € / Kw/h	0.35 €
CAUTION	500 €	500 €
CASSE	VOIR TARIF AFFICHE	
SALLE MAL NETTOYÉE	200 €	200€

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de faire appliquer ce tarif au 1^{er} janvier 2026 ainsi que le tarif de vaisselle en cas de casse (ci-annexé).

N° 2024 – 5 - V – DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL.

Madame le Maire expose au conseil que les crédits prévus à certains comptes du budget ont besoin d'être réajustés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter la décision modificative n° 1 (annexée) du budget principal avec : 12 voix pour, 0 abstention et 0 contre.

N° 2024 – 5 - VI – DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET LOTISSEMENT.

Madame le Maire expose au conseil que les crédits prévus à certains comptes du budget ont besoin d'être réajustés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter la décision modificative n° 1 (annexée) du budget principal avec : 12 voix pour, 0 abstention et 0 contre.

N° 2024 – 5 - VII – BUTS DE FOOTBALL

Madame le Maire donne lecture de la lettre du club de foot de GRAINVILLE-YMAUVILLE qui souhaite acquérir les buts de football de la Commune d'ÉLÉTOT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention décide de ne pas vendre les équipements présents sur le stade.

DIVERS

- Lecture par Madame le Maire du courrier de l'Agglomération de Fécamp concernant le reversement du parc éolien.

PLUS RIEN A L'ORDRE DU JOUR LA SEANCE EST LEVEE A 19 H 40

A ELETOT LE 10 SEPTEMBRE 2024

LE MAIRE – Séverine HÉBERT

LA SECRÉTAIRE – Rachel FLAMENT